

Délibération
n°2024.003 AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à 18 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2024

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE
Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine,
TOUZERY Jean-Pierre.

Objet : Adhésion au
service psychologie au
travail du Centre de
Gestion du Cher

Absents avec procuration :

Mme GANA Dominique a donné procuration à Mme COQUERY
Mme THOMAS Corinne a donné procuration à M. CHAPUIS

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : CHAPUIS Philippe

Rectificatif pour erreur matérielle (nombre de votants n'intégrait pas les
procurations).

Vu :

- le code générale des collectivité territoriales ;
- l'avis favorable de la commission personnel en date du 11 décembre 2023 ;

Le centre de gestion du Cher offre la possibilité de bénéficier d'un
service psychologie au travail. Le psychologue du travail est spécialisé
dans l'analyse des activités professionnelles, des conditions de
réalisation, de l'analyse de l'individu dans son environnement de travail et
de l'interaction entre eux.

Il peut être sollicité pour les missions et actions suivantes :

- Conseil en organisation du travail et accompagnement au
changement
- Accompagnement collectif ou individuels (bilans professionnels,
suivi d'agents en souffrance au travail, aide à la réinsertion d'un
agent en reprise d'activité, médiation et gestion de conflits)
- Conseil et accompagnement à la mise en œuvre d'une démarche de
prévention des Risques Psycho-Sociaux.

Pour pouvoir recourir aux services de la psychologue du travail du Centre de Gestion, la commune a la possibilité de conventionner avec le centre de gestion pour ce service.

La convention fixe les tarifs appliqués suivant la prestation qu'il est demandé de réaliser (tableau ci-dessous).

PSYCHOLOGIE AU TRAVAIL	AFFILIE	NON AFFILIE
> Evaluation des risques psychosociaux	260 € la demi-journée	315 € la demi-journée
> Accompagnement individuel	OU	OU
> Accompagnement collectif		
> Accompagnement à la reprise d'activité		
> Conseil en organisation	75 € / heure d'intervention	110 € / heure d'intervention
> Accompagnement au changement	+	+
> Démarche QVT		
> Intervention d'urgence	75 € / heure de	110 € / heure de
Participation au CHSCT + de 50 agents		rédaction

Il est proposé de conventionner avec le Centre de Gestion pour pouvoir recourir aux services de la psychologue du travail en cas de besoin.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de recourir au service psychologie au travail du Centre de Gestion du Cher ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion pour pouvoir recourir aux services de la psychologue du travail.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 30 janvier 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CHAPUIS Philippe



A handwritten signature in black ink, likely belonging to M. CHAPUIS Philippe, the Secretary.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 01 février 2024